



**a**TULLE'  
**agglo**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**Rapport de présentation :**  
**Résumé Non Technique**  
*Projet arrêté le 8 décembre 2025*



<b>1. ETAT INITIAL DU TERRITOIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. TOPOGRAPHIE, GEOLOGIE, PAYSAGE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. TRAME VERTE ET BLEUE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.3. ENVIRONNEMENT (NUISANCES, POLLUTIONS...) .....</b>	<b>4</b>
<b>1.4. EAUX.....</b>	<b>5</b>
<b>1.5. RISQUES .....</b>	<b>6</b>
<b>2. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>7</b>
<b>2.1. INCIDENCES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>8</b>
2.1.1. Thématique liée au climat et aux énergies .....	8
2.1.2. Thématique liée à la ressource en eau.....	9
2.1.3. Thématique liée aux milieux naturels et à la biodiversité.....	10
2.1.4. Thématique liée à la géologie.....	12
2.1.5. Thématique liée à l'assainissement et l gestion des eaux pluviales .....	13
2.1.6. Thématique liée à la gestion des déchets .....	14
2.1.7. Thématique liée aux nuisances sonores, qualité de l'air .....	15
2.1.8. Thématique liée aux risques naturels .....	17
2.1.1. Thématique liée au patrimoine et paysage.....	18
<b>2.2. INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT DANS LES ZONES REVETANT UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR L'ENVIRONNEMENT ...</b>	<b>20</b>
2.2.1. ZSC n°FR7401113 « Vallée de la Montane vers Gimel » .....	20
2.2.2. ZSC n°FR7401107 « Landes des Monédières » .....	21
2.2.3. ZSC n°FR7401103 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents » et ZPS n°FR7412001 « Gorges de la Dordogne » .....	21
<b>2.3. CARACTERISTIQUES DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES DE MANIERE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT .....</b>	<b>22</b>
<b>3. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ELABORER LE PAS ET LE DOO .....</b>	<b>24</b>
<b>3.1. LES REFLEXIONS PREALABLES AU CHOIX D'UN SCENARIO DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>24</b>
<b>3.2. LES JUSTIFICATIONS DETAILLEES DU PROJET.....</b>	<b>24</b>
3.2.1. Un scénario intégrant la préservation de l'environnement et du cadre de vie (trames vertes et bleues, paysages, ressources) .....	25
<b>4. ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES .....</b>	<b>28</b>
<b>5. SUIVI, EVALUATION DU SCOT .....</b>	<b>28</b>

# 1. ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

## 1.1. TOPOGRAPHIE, GEOLOGIE, PAYSAGE

Le SCoT de Tulle Agglo est divisé en cinq entités paysagères, dont 3 prédominantes qui sont le plateau d'Uzerche, la campagne résidentielle de Tulle, les hauts plateaux corréziens, les gorges de la Dordogne, le massif des Monédières. Ces entités correspondent plus ou moins aux entités géomorphologiques précédemment citées, le relief du secteur étant un marqueur fort pour le territoire.

Données clés	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"><li>› Relief marquant une espace de transition entre les deux régions naturelles du bassin de Brive et de la montagne limousine ;</li><li>› Diversité des paysages induite par les caractéristiques du relief et de la géologie du territoire ;</li><li>› Vallées structurantes par leur topographie mais aussi par leur rôle économique ;</li><li>› 6 sites recensés dans l'inventaire du patrimoine géologique régional, dont un à haute valeur patrimoniale.</li></ul>	<p><b>Enjeux paysagers transversaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>› Les vallées de cours d'eau constituent les principaux axes de communication et de peuplement du territoire. Le reste du territoire se retrouve alors compartimenté d'une vallée à une autre ;</li><li>› Le couvert arboré constitue un enjeu principal de conservation :</li><li>› L'arbre isolé se fait de plus en plus rare sur le plateau d'Uzerche et dans la campagne résidentielle de Tulle ;</li><li>› Reconquête des berges des cours d'eau et accessibilité des bords de rivières ;</li><li>› Equilibre entre milieux agricoles et forestiers ;</li><li>› Equilibre dans les essences forestières ;</li><li>› La maîtrise de l'urbanisation s'avère nécessaire pour préserver les silhouettes des bourgs et des petites villes ;</li></ul> <p><b>Un patrimoine géologique remarquable :</b></p> <p>Qui façonne ponctuellement le paysage ;</p> <p>Diversité des roches et des minéraux, avec un intérêt historique local ;</p> <p>Habitats minéraux profitant à de nombreuses espèces animales et végétales ;</p> <p>Des sites à ciel ouvert pouvant être menacés par les activités humaines (tourisme, prélèvement d'échantillons, exploitation de carrière) ou par le climat (intempéries, dégradations, etc).</p>

## 1.2. TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue constitue un outil nécessaire pour identifier les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité. Pour l'élaboration de la trame verte et bleue, 4 sous-trames sont identifiées à savoir les sous-trames boisées, bocagères, humides et aquatiques.

Données clés	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>› Un territoire situé à proximité d'axes de déplacement majeurs à l'échelle nationale.</li> <li>› Des réservoirs de biodiversité essentiellement boisés ou aquatiques, répartis sur tout le territoire.</li> <li>› Des continuités forestières Nord-Sud fortes et liées aux cours d'eau.</li> <li>› Un ensemble bocager globalement perméable. › Des milieux humides reliés essentiellement par les cours d'eau.</li> <li>› Des corridors écologiques soumis à de nombreuses perturbations d'origine anthropique</li> </ul>	<p><b>Enjeux concernant les continuités écologiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Une position géographique et une topographie permettant une continuité entre la plaine aquitaine et le Massif Central ;</li> <li>› Les forêts et l'eau apparaissent également comme éléments centraux pour la fonctionnalité écologique du territoire ;</li> <li>› Des milieux boisés localement non-continus, parfois à cause de la topographie naturelle, comme sur la ville de Tulle ;</li> <li>› Les liaisons boisées s'avèrent difficiles en milieu bocager ;</li> <li>› L'urbanisation apparait comme la menace principale des continuités agricoles ;</li> <li>› Les zones humides en tête de bassin versant sont les plus vulnérables à la fragmentation ;</li> <li>› Un réseau routier fragmentant et meurtrier, mais les ouvrages du réseau autoroutier permettent de préserver les corridors majeurs du territoire ;</li> <li>› Une pollution lumineuse majoritairement émise par la ville de Tulle mais aussi par un nombre non négligeable de zones commerciales, zones industrielles, aires de repos ou péages ;</li> <li>› Des obstacles à l'écoulement des cours d'eau très nombreux, dont certains prioritaires dans le cadre du SDAGE.</li> </ul>

### 1.3. ENVIRONNEMENT (NUISANCES, POLLUTIONS...)

Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, la limitation des impacts sur l'environnement et la santé humaine constitue un enjeu de taille. Cela passe par la maîtrise de la qualité de l'air, des pollutions, des nuisances sonores et le développement d'énergies renouvelables.

Données clés	Enjeux
--------------	--------

<ul style="list-style-type: none"> <li>› Nuisances sonores localisées à Tulle et sur quelques tronçons routiers ;</li> <li>› Qualité de l'air globalement bonne à très bonne à Tulle, en amélioration ces dernières années ;</li> <li>› Seule la commune de Tulle est considérée comme sensible à la qualité de l'air ;</li> <li>› Les émissions du territoire s'inscrivent dans les moyennes départementales ;</li> </ul>	<p><b>De nombreux sites et sols pollués ou susceptibles de l'être :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› L'inventaire vise surtout à conserver la mémoire de ces sites et fournir des informations essentielles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement ;</li> </ul> <p><b>Quelques voies de circulation problématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Dépassement de la valeur limite de bruit diurne et nocturne pour les tronçons Nord de la RD 1120, Sud-Ouest de la RD 1089 et pour les tronçons routiers principaux de Tulle ;</li> </ul> <p><b>Une qualité de l'air améliorée malgré des émissions de polluants atmosphériques multiples et variées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Le secteur résidentiel / tertiaire (consommation de bois et de fioul domestique) et les transports sont responsables de la plupart des émissions des autres polluants atmosphériques ;</li> </ul> <p><b>Une responsabilité vis-à-vis du changement climatique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Le secteur agricole représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire ;</li> <li>› Pour le secteur des transports, troisième poste d'émissions, c'est le transport des personnes qui s'avère être le plus émetteur ;</li> <li>› Le territoire doit la majeure partie de son stock carbone à la présence de zones naturelles, surtout forestières.</li> </ul>
--	---

## 1.4. EAUX

La ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le territoire de Tulle Agglo.

Données clés	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>› 44 ouvrages d'assainissement collectif, desservant 25 696 habitants et ayant une capacité nominale cumulée de 39 165 eq/habitants.</li> <li>› 7 communes ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif.</li> </ul>	<p><b>Des installations à ne pas négliger :</b></p> <p>Les installations actuelles nécessitent une surveillance voire des aménagements ou travaux pour respecter les normes environnementales de plus en plus encadrantes ;</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>› Les stations du Lonzac, de Chamboulive, de Corrèze, de Vitrac sur-Montane et d'Eyrein ont été déclarées non conformes.</li> <li>› L'assainissement non collectif dessert 21 169 habitants, pour un taux de conformité de 44,2 %.</li> <li>› Les cours d'eau et les zones occupent une place importante sur le territoire</li> <li>› Régime de type fluvial, avec de hautes eaux hivernales.</li> <li>› Cours d'eau globalement en bon état, mais fragiles et soumis à des pressions significatives.</li> <li>› Surfaces en eau fortement modifiées par des retenues (loisirs, agriculture, barrages, etc), surtout à l'Ouest.</li> </ul>	<p>Ces installations sont souvent à l'origine d'une pollution des cours d'eau ;</p> <p>Une mauvaise gestion du réseau peut aussi être à l'origine de nuisances sur la population.</p> <p><b>L'eau, enjeu majeur et central pour le territoire :</b></p> <p>Réseau hydrologique dense qui façonne et quadrille le territoire ;</p> <p>La majorité des cours d'eau est classée « réservoir biologique » par le SDAGE ;</p> <p>Les zones humides, assurent de nombreuses fonctions et services écosystémiques (régulation des crues, maintien d'un débit minimum en période sèche, amélioration de la qualité de l'eau, richesse écologique, approvisionnement, etc) ;</p> <p>De nombreux plans d'eau artificiels servent pour différents loisirs et pour l'agriculture, et sont utiles pour le tourisme ;</p> <p>L'eau potable et sa qualité restent des éléments essentiels pour le développement futur du territoire.</p>
---	---

## 1.5. RISQUES

Le territoire est concerné par plusieurs risques naturels ou technologiques :

Données clés	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>› 11 communes soumises au risque inondation. › Cavités souterraines et aléa « retrait gonflement des argiles » présents sur tout le territoire, risque à évaluer sur Tulle.</li> <li>› Potentiel radon relativement élevé.</li> <li>› 8 communes sont concernées par le risque de rupture de barrage et une vingtaine par la présence d'ICPE dont 1 classée SEVESO et 6 déclarant des rejets et transferts de polluants.</li> <li>› 26 communes ne sont concernées par aucun risque majeur.</li> <li>› Une canalisation de gaz traverse le territoire.</li> </ul>	<p><b>Un risque inondation particulièrement important :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› 11 communes sont concernées par le risque de débordement de la Corrèze ;</li> <li>› 6 communes sont incluses dans un Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI), incluant les centres-ville de Tulle et de Laguenne ;</li> <li>› Le territoire est très vulnérable aux inondations par ruissellement, particulièrement les zones périurbaines ;</li> </ul>

	<p>› Les zones de plateau sont plus susceptibles d'être impactés par les inondations par remontée de nappe.</p> <p><b>D'autres risques présents plus ponctuellement mais aggravant la vulnérabilité du territoire :</b></p> <p>› Le risque mouvement de terrain est très présent sur Tulle, mais de nombreuses cavités souterraines sont recensées ailleurs ;</p> <p>› Le potentiel radon est relativement élevé sur de nombreuses communes ;</p> <p>› Le risque industriel peut être considéré comme fort, avec la présence d'une usine SEVESO, d'autres ICPE rejetant des polluants et d'un risque de rupture de 6 barrages différents.</p>
--	---

## 2. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale répond à l'article L. 140-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, qui demande que :

- Le rapport de présentation du SCoT décrit et évalue les incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement ;
- Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et dans la mesure du possible, compenser ces incidences négatives ;
- Expose les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les partis d'aménagement envisagés, notamment du point de vue de la protection de l'environnement.

Pour chaque thématique environnementale, l'analyse est réalisée dans cet ordre :

- Un rappel des enjeux, de leur hiérarchisation, des points forts et des points faibles.
- Les perspectives d'évolution sans le SCoT.
- Les orientations affichées dans le PAS et les prescriptions retenues dans le DOO correspondant aux mesures d'évitement et que devront respecter chaque commune dans le cadre de leur document d'urbanisme ou lors de l'élaboration d'un futur PLUi.

- Les incidences positives et négatives de ces prescriptions sur l'environnement.

## **2.1. INCIDENCES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les thématiques environnementales analysées sont le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la ressources en eau, la gestion du sol et du sous-sol, les milieux naturels et la biodiversité, l'agriculture, le bâti et le patrimoine culturel, les déchets ménagers et les nuisances sonores, ainsi que les risques naturels et technologiques.

### **2.1.1. THEMATIQUE LIEE AU CLIMAT ET AUX ENERGIES**

#### **Enjeux identifiés**

- Réduction des émissions de GES
- Maitrise de la consommation d'énergie
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Production et consommation des énergies renouvelables
- Valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- Renforcement du stockage de carbone
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

---

#### **Orientations du PAS et prescriptions du DOO**

- Porter l'ambition d'une autonomie énergétique et de la neutralité carbone
- Accompagner le renouveau démographique par une dynamique d'équilibre territorial
- Renforcer l'attractivité du territoire pour des entreprises privées génératrices d'emplois salariés
- Assurer une offre foncière adaptée pour chaque niveau de ZAE
- Ancrer la culture de la transition écologique au sein de Tulle aggro et son territoire
- Planifier un aménagement et un urbanisme durable
- Favoriser la mutation énergétique des bâtiments
- Soutenir l'émergence et le développement d'activités sobre en ressources
- Développer les énergies renouvelables
- Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

---

## Incidences positives

- Le projet du SCoT permet d'impliquer et de mobiliser les citoyens dans la transition énergétique sans oublier de bien préserver les milieux naturels dans les projets de développement des énergies renouvelables.
- Rénover plutôt que construire neuf permet de limiter l'artificialisation des sols et la consommation énergétique.
- Le SCoT participe à l'amélioration de l'efficacité énergétique et prévient la précarité énergétique des logements.
- Créer les conditions de la rénovation énergétique de la construction performante et bas carbone et accompagner la sobriété des acteurs économiques permettra une amélioration des performances énergétiques entraînant potentiellement une réduction des consommations énergétiques.
- L'amélioration de la performance énergétique peut améliorer la qualité de l'air et le confort thermique.
- Promouvoir l'utilisation des services de transport en commun et en améliorer l'efficacité permet de réduire la consommation d'énergie fossile par report modal depuis la voiture individuelle.

---

## Incidences négatives

- L'augmentation de la population va induire une augmentation de l'utilisation des énergies, notamment fossiles avec une augmentation des déplacements en voiture et entraînera par ailleurs une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments a une incidence indirecte sur l'amélioration de la qualité de l'air mais certains travaux de rénovation peuvent engendrer des nuisances sonores et/ou des poussières pouvant impacter temporairement les riverains. Cette incidence sera traitée comme une incidence sur la santé des habitants du SCoT.

---

### 2.1.2. THEMATIQUE LIEE A LA RESSOURCE EN EAU

#### Enjeux identifiés

- L'eau constitue un enjeu majeur et central pour le territoire.
- Les masses d'eau souterraines constituent également un enjeu car elles sont actuellement menacées par l'usage diffus de produits phytosanitaires.
- Les cours d'eau sont relativement en bon état mais restent menacés par plusieurs facteurs (rejets de stations d'épuration, les rejets industriels...)

---

#### Orientations du PAS et prescriptions du DOO

- Protéger la ressource en eau
  - Se donner l'ambition d'une croissance démographique
  - Faire évoluer les pratiques forestières et agricoles pour tendre vers une gestion forestière et une agriculture durable et des systèmes résilients
  - Préserver/augmenter le stock de carbone sur le territoire
- 

### **Incidences positives**

- La ressource en eau sera préservée plus facilement, notamment lorsque de nouveaux captages devront être trouvés pour satisfaire l'augmentation de la population à venir.
  - Le fait que l'urbanisation soit conditionnée à l'adéquation besoins/ressources permet de pérenniser la ressource en eau.
  - Interdire de créer des nouveaux étangs en tête de bassin versant et de réguler les étangs existants permettra d'améliorer la qualité de l'eau.
- 

### **Incidences négatives**

- L'augmentation de la population va induire une pression supplémentaire sur la ressource en eau, tant en termes de qualité et de quantité d'eau potable, qu'en termes de gestions des eaux usées.
  - Certaines pratiques sylvicoles comme les coupes claires à grande échelle peuvent impacter la ressource en eau si elle concerne un linéaire de plusieurs centaines de mètres.
- 

## **2.1.3. THEMATIQUE LIEE AUX MILIEUX NATURELS ET A LA BIODIVERSITE**

### **Enjeux identifiés**

- Réduire la vulnérabilité des milieux naturels.
  - Veiller à la préservation du patrimoine naturel de son territoire.
  - Eviter de consommer ces espaces, ou d'éviter toute dégradation supplémentaire.
  - Le patrimoine naturel reconnu à l'échelle internationale constitue un enjeu pour le territoire, tout comme les forêts et l'eau qui apparaissent comme des éléments centraux pour la fonctionnalité écologique du territoire.
  - Nous retrouvons également divers enjeux concernant la nature en ville pour l'adaptation au changement climatique, ou l'amélioration du cadre de vie.
- 

### **Orientations du PAS et prescriptions du DOO**

- Identifier et préserver les milieux naturels et la biodiversité d'intérêt patrimonial
- Assurer un suivi de la qualité des eaux et du maintien des écosystèmes humides

- Encadrer et limiter l'artificialisation des sols
- Restaurer la fonctionnalité des milieux naturels
- Gérer durablement les ressources locales
- Porter l'ambition d'une autonomie énergétique et de la neutralité carbone
- Se donner l'ambition d'une croissance démographique
- Donner la priorité au réinvestissement des logements vacants
- Organiser et adapter la production de logements neufs
- Réduire et limiter l'impact des extensions urbaines
- Réduire l'artificialisation des sols au sein des espaces urbains et à urbaniser
- Renforcer l'attractivité du territoire pour des entreprises privées génératrices d'emplois salariés
- Favoriser le réemploi des friches économiques
- Assurer une offre foncière adaptée pour chaque niveau de ZAE
- Prendre en compte la fonction support de la logistique intermédiaire pour le développement industriel
- Améliorer la connaissance des espaces agricoles et forestiers
- Préserver le foncier agricole
- Prendre en compte les multiples rôles de la forêt
- Conforter la qualité paysagère
- Privilégier un tourisme diffus, orienté vers la nature, le terroir et le patrimoine
- Promouvoir et faciliter les alternatives à la voiture individuelle
- Favoriser un urbanisme « des courtes distances »
- Ancrer la culture de la transition écologique au sein de Tulle agglo et son territoire
- Planifier un aménagement et un urbanisme durable
- Favoriser la mutation énergétique des bâtiments
- Soutenir l'émergence et le développement d'activités sobres en ressources
- Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts
- Anticiper les risques, favoriser la résilience et l'adaptation des écosystèmes et développer le stockage carbone

---

### **Incidences positives**

- Les prescriptions du DOO permettent de limiter le mitage et de préserver les milieux naturels d'une urbanisation massive tout en pensant à une solution en cas de besoin compensatoire. De plus, cela favorise la biodiversité et améliore la qualité de vie des habitants.

- Faire intervenir différents acteurs dans la mise en place de plans de gestion ne peut être que bénéfique pour le milieu et participe à la robustesse du projet.
- Il est important d'identifier les îlots de chaleur urbain afin de commencer les aménagements urbains pour réduire au maximum la température en ville, surtout les étés, dans un contexte où la température estivale ne cesse d'augmenter.
- Plusieurs mesures limitent pleinement l'artificialisation des sols et participent donc à la préservation des milieux naturels.
- La réduction de l'éclairage public favorise la Trame noire et participe à la pérennité des espèces nocturnes, qui sont désorientées par l'éclairage public de nuit.
- Faire évoluer les pratiques forestières et agricoles pour tendre vers une gestion forestière et une agriculture durable et des systèmes résilients permet de valoriser le patrimoine naturel et former des zones refuges de biodiversité.
- Préserver/augmenter le stock de carbone sur le territoire permet également de restaurer les continuités paysagères et du maillage bocager.

---

### **Incidences négatives**

- Le scénario du SCoT prévoit une augmentation de la population de +0.15% d'ici 2045, ce qui correspond à + 1 500 habitants sur 20 ans. L'augmentation démographique prévue est relativement faible, mais l'accueil de cette population va forcément induire une augmentation de la consommation des ressources naturelles avec des rejets de eaux usées, des déchets...
- Le besoin de constructions neuves évalué à 88 logements par an, entrainera une artificialisation des sols avec la réduction d'espaces naturels agricoles et forestiers. De plus, les travaux peuvent engendrer des nuisances sonores et/ou des poussières pouvant impacter temporairement la biodiversité.
- De nouveaux espaces économiques vont être construits, notamment sur les axes D1120 et D940 ce qui entrainera une réduction des espaces naturels, avec potentiellement une augmentation du flux routier, donc des nuisances sonores pouvant impacter la faune locale et de la pollution via des émissions de gaz à effet de serre.

---

### **2.1.4. THEMATIQUE LIEE A LA GEOLOGIE**

#### **Enjeux identifiés**

- Le patrimoine géologique remarquable façonne le paysage, avec notamment une riche diversité en termes de roches et minéraux qui constitue un intérêt historique local, que l'on peut identifier comme enjeu.
- Les sites à ciel ouvert constituent également un enjeu dans le patrimoine géologique du territoire car ils peuvent être menacés par les activités humaines telles que le tourisme ou l'exploitation de carrière mais aussi par le climat changeant.

---

### **Orientations du PAS et prescriptions du DOO**

- Encadrer et limiter l'artificialisation des sols
- Renforcer l'attractivité du territoire pour des entreprises privées génératrices d'emplois salariés
- Assurer une offre foncière adaptée pour chaque niveau de ZAE
- Intégrer la 5<sup>o</sup> révolution du commerce

---

### **Incidences positives**

- Les prescriptions concernant les carrières permettent de diminuer l'usage intensif du sol et permet de réguler la ressource en évitant un appauvrissement du sol.
- Les anciennes carrières pourront favoriser le développement de la biodiversité en encourageant ces aménagements.
- Valoriser et préserver le patrimoine géologique a une incidence très positive, cela permettra aux habitants ou touristes d'identifier plus facilement ce dernier et de se sensibiliser.
- Identifier les éléments remarquables constitue une richesse pour le territoire qui pourrait favoriser son attractivité.

---

### **Incidences négatives**

- L'accueil de nouveaux habitants qui induit de nouvelles habitations va augmenter la demande en matériaux et potentiellement l'exploitation des carrières locales.
- Il en va de même pour le développement des zones économiques citées dans le SCoT.

---

## **2.1.5. THEMATIQUE LIEE A L'ASSAINISSEMENT ET L GESTION DES EAUX PLUVIALES**

### **Enjeux identifiés**

- Favoriser dans les documents d'urbanisme, la bonne gestion des eaux pluviales notamment via l'aménagement des espaces.
- Limiter le ruissellement des eaux pluviales.
- Réutiliser les eaux non conventionnelles pour certains usages et d'atténuer les pics de crues par le stockage des eaux de ruissellement urbain.
- Concernant l'assainissement, les installations actuelles nécessitent une surveillance voire des aménagements ou travaux pour respecter les normes environnementales.
- Plusieurs enjeux sur la population ou les cours d'eau sont identifiés car les installations peuvent être à l'origine de pollution ou nuisances.

---

### **Orientations du PAS et prescriptions du DOO**

- Se donner l'ambition d'une croissance démographique

- Diversifier la production de logements pour répondre aux besoins de l'ensemble des ménages du territoire

---

### **Incidences positives**

- Les documents d'urbanisme devront limiter l'imperméabilisation des sols y compris au sein des espaces urbanisés, en fixant un pourcentage minimum d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Cette mesure permet de limiter le risque d'inondation par ruissellement.
- Les nouveaux aménagements devront intégrer des techniques alternatives de façon à se rapprocher le plus possible du cycle naturel de l'eau.
- Plusieurs prescriptions répondent à la volonté de veiller à la bonne gestion et à l'amélioration du réseau d'assainissement.
- Cela permet aussi de maintenir une surveillance constante des ouvrages d'assainissement tout en veillant au respect des normes environnementales.

---

### **Incidences négatives**

- L'augmentation de la population entraînera l'augmentation de l'artificialisation des sols, donc du phénomène d'imperméabilisation et participe à réduire l'infiltration des eaux pluviales.
- De plus, l'assainissement devra avoir la capacité d'accueillir les nouveaux habitants, ce qui va donc entraîner de nouveaux travaux.

---

## **2.1.6. THEMATIQUE LIEE A LA GESTION DES DECHETS**

### **Enjeux identifiés**

- L'enjeu porte notamment sur la capacité de traitement de déchets qui est en baisse.
- L'objectif du SCoT est de réduire la quantité de déchets.
- Les filières de prévention, de réemploi, de recyclage ou d'autres techniques de valorisation sont encore insuffisamment développées.

---

### **Orientations du PAS et prescriptions du DOO**

- Soutenir le développement d'activités sobres en ressources et l'économie circulaire
- Se donner l'ambition d'une croissance démographique
- Renforcer l'attractivité du territoire pour des entreprises privées génératrices d'emplois salariés
- Assurer une offre foncière adaptée pour chaque niveau de ZAE
- Travailler sur l'économie circulaire
- Prévenir et réduire la quantité de déchets sur le territoire

---

### **Incidences positives**

- Certaines mesures permettent de réduire la quantité de déchets des habitants.
- Travailler sur l'économie circulaire permet de réduire potentiellement la présence des déchets dans l'espace public.
- La prévention sur le gaspillage incite également à diminuer le volume des déchets et à limiter la surconsommation.

---

### **Incidences négatives**

- L'augmentation de la population entrainera l'augmentation de la production de déchets, donc l'augmentation de sa gestion.
  - Le développement des zones commerciales va également augmenter la quantité de déchets à gérer.
- 

## **2.1.7. THEMATIQUE LIEE AUX NUISANCES SONORES, QUALITE DE L'AIR**

### **Enjeux identifiés**

- Améliorer le cadre de vie actuel et futur de tous les habitants.
- Améliorer la qualité de l'air

---

### **Orientations du PAS et prescriptions du DOO**

- Identifier et préserver les milieux naturels et la biodiversité d'intérêt patrimonial
- Assurer un suivi de la qualité des eaux et du maintien des écosystèmes humides
- Diminuer les pollutions et les nuisances
- Gérer durablement les ressources locales
- Accompagner le renouveau démographique par une dynamique d'équilibre territorial
- Renforcer l'attractivité du territoire pour des entreprises privées génératrices d'emplois salariés
- Assurer une offre foncière adaptée pour chaque niveau de ZAE
- Pérenniser les services de proximité maillant le territoire

- Renouveler l'attractivité du pôle central de Tulle
- Conforter la qualité paysagère
- Privilégier un tourisme diffus, orienté vers la nature, le terroir et le patrimoine
- Adapter l'immobilier de loisirs à la stratégie touristique
- Faciliter l'accès aux services et réduire les besoins en déplacements
- Promouvoir et faciliter les alternatives à la voiture individuelle
- Encadrer le stationnement des véhicules motorisés
- Développer les infrastructures et équipements nécessaires aux mobilités actives
- Générer une urbanisation propice à l'utilisation des transports collectifs et favoriser l'intermodalité
- Favoriser un urbanisme « des courtes distances »
- Ancrer la culture de la transition écologique au sein de Tulle agglomération et son territoire
- Planifier un aménagement et un urbanisme durable
- Favoriser la mutation énergétique des bâtiments
- Soutenir l'émergence et le développement d'activités sobres en ressources
- Développer les énergies renouvelables
- Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts
- Anticiper les risques, favoriser la résilience et l'adaptation des écosystèmes et développer le stockage carbone

---

### **Incidences positives**

- Les mesures mises en place permettent d'améliorer la qualité de vie des habitants
- Les prescriptions entraînant la diminution de l'usage de la voiture entraîneront une diminution des nuisances sonores liées à la route (espace de télétravail, développement des mobilités actives, implantation de nouveaux logements à proximité des services de transport en commun...)
- Le déploiement d'une politique ambitieuse d'exemplarité et d'efficacité énergétique et climatique aura une incidence positive indirecte sur l'amélioration de la qualité de l'air, tout comme l'adaptation et/ou le développement des réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique.
- Le développement des circuits-courts sur le territoire engendrera une baisse des émissions de gaz à effet de serre liées à des consommations alimentaires non locales, et participera donc à l'amélioration de la qualité de l'air.

---

### **Incidences négatives**

- Le développement des zones économiques pourrait engendrer une augmentation du flux routier donc potentiellement des nuisances sonores supplémentaires aux abords des axes routiers concernés tels que l'A20, la D1120 ou la D940, tout comme l'augmentation démographique.
  - Le déploiement d'une politique ambitieuse concernant l'exemplarité énergétique et climatique pourrait engendrer des travaux émetteurs de nuisances sonores temporaires.
  - L'accueil de nouvelles populations et des zones commerciales va augmenter les **émissions de gaz à effet de serre** dans divers domaines comme les transports, le chauffage, la gestion des déchets etc. et pourrait dégrader la qualité de l'air.
- 

### 2.1.8. THEMATIQUE LIEE AUX RISQUES NATURELS

#### Enjeux identifiés

- Eviter de créer de nouvelles zones à risque tout en diminuant le risque présent sur des zones déjà urbanisées.
  - Plusieurs risques sont présents plus ponctuellement mais aggravent la vulnérabilité du territoire comme le risque de mouvement de terrain qui constitue un enjeu pour le territoire.
  - Le risque industriel peut être considéré comme fort avec la présence d'une usine SEVESO.
- 

#### Orientations du PAS et prescriptions du DOO

- Assurer un suivi de la qualité des eaux et du maintien des écosystèmes humides
- Encadrer et limiter l'artificialisation des sols
- Organiser et adapter la production de logements neufs
- Renforcer l'attractivité du territoire pour des entreprises privées génératrices d'emplois salariés
- Valoriser les bonnes pratiques d'urbanismes et d'aménagements durable

- Connaître et prévenir l'impact des risques naturels
  - Préserver/augmenter le stock de carbone sur le territoire
- 

### **Incidences positives**

- Connaître et prévenir l'impact des risques naturels incite à une meilleure protection du patrimoine bâti et encourage les pratiques améliorant la compréhension des enjeux et la réactivité face aux risques.
  - Prendre en compte les risques naturels et technologiques ainsi que les sites et sols pollués ou susceptibles de l'être en amont des projets d'aménagement du territoire, permet d'éviter l'aggravation et l'exposition de/à ces risques et nuisances.
  - Interdire toute modification de la morphologie des cours d'eau et toute atteinte à la végétation rivulaire, sauf dans le cas d'ouvrages de protection des crues encourage également une meilleure gestion de ce risque.
- 

### **Incidences négatives**

- Les nouveaux projets d'artificialisation des sols pourraient augmenter le risque d'inondation par ruissellement au vu de la diminution de la perméabilité des sols.
- 

## **2.1.1. THEMATIQUE LIEE AU PATRIMOINE ET PAYSAGE**

### **Enjeux identifiés**

- S'appuyer sur la résilience du paysage local et sur ses atouts.
  - Plusieurs enjeux paysagers transversaux sont identifiés comme les vallées de cours d'eau.
  - Préserver les silhouettes des bourgs et des petites villes.
  - Le couvert arboré constitue un enjeu principal de conservation.
- 

### **Orientations du PAS et prescriptions du DOO**

- Mettre les qualités paysagères du territoire au service de sa résilience et de son adaptation
- Accompagner le renouveau démographique par une dynamique d'équilibre territorial
- Diversifier la production de logements pour répondre aux besoins de l'ensemble des ménages du territoire

- Privilégier les extensions urbaines greffées et compactes
- Renforcer l'attractivité du territoire pour des entreprises privées génératrices d'emplois salariés
- Conforter la qualité paysagère
- Privilégier un tourisme diffus, orienté vers la nature, le terroir et le patrimoine
- Encadrer le stationnement des véhicules motorisés
- Favoriser un urbanisme « des courtes distances »
- Ancrer la culture de la transition écologique au sein de Tulle agglo et son territoire
- Planifier un aménagement et un urbanisme durable
- Soutenir l'émergence et le développement d'activités sobres en ressources
- Développer les énergies renouvelables
- Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts
- Anticiper les risques, favoriser la résilience et l'adaptation des écosystèmes et développer le stockage carbone

---

### **Incidences positives**

- Plusieurs mesures visent à dénaturer le moins possible le paysage et ont donc une incidence positive dans ce domaine.
- Favoriser la densification urbaine en mobilisant les dents creuses par exemple, permet de conserver une harmonie paysagère et d'éviter le mitage.
- Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville du pôle central et des pôles structurants en préservant notamment les coupures d'urbanisation et les vues sur le grand paysage avant les entrées de ville conforte la qualité paysagère.
- Le stationnement aux abords des sites touristiques qui sera particulièrement soigné permettra de ne pas dégrader le paysage.

---

### **Incidences négatives**

- Les rénovations énergétiques pourraient avoir certains impacts sur l'architecture du patrimoine.
- Le développement du territoire passe par l'augmentation démographique et des zones commerciales pourraient avoir une incidence dans la mesure où de l'artificialisation aura lieu.
- Dans le développement des mobilités, il faudra porter une attention sur les potentiels d'aménagements signalétique.

## **2.2. INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT DANS LES ZONES REVETANT UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR L'ENVIRONNEMENT**

Le SCoT de Tulle Agglo comprend 4 sites Natura 2000 dont 3 ZSC et 1 ZPS. Seul le site de la vallée de la Montane vers Gimel à Gimel est entièrement inclus dans le périmètre, les autres étant en limite. Nous retrouvons :

- La ZSC n°FR7401113 « Vallée de la Montane vers Gimel » située dans la commune de Gimel les Cascades a été créée le 22/08/2006 et couvre une superficie de 130 hectares.
- La ZSC n°FR7401107 « Landes des Monédières » située entre autres sur la commune de Saint-Augustin a été créée le 27/05/2009 couvre une superficie de 244 ha, dont près de 35 sur le territoire du SCoT.
- La ZSC n°FR7401103 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents » a été créée le 27/05/2009 et couvre une superficie de 7 620 ha.
- La ZPS n°FR7412001 « Gorges de la Dordogne » a été créée le 03/03/2006 et couvre une superficie de 46 037 ha.

Les deux derniers sites sont délimités par le même périmètre.

### **2.2.1. ZSC N°FR7401113 « VALLEE DE LA MONTANE VERS GIMEL »**

#### **Enjeux identifiés**

- Atteinte aux milieux naturels
- Urbanisation à proximité

---

#### **Orientations du PAS et prescriptions du DOO**

- Le DOO prescrit des règles particulières, notamment de préservation des habitats d'intérêt communautaire, mais également de protection de la faune de toute perturbation (surfréquentation, travaux en période de reproduction etc.)
- Le DOO encadre strictement l'artificialisation dans les réservoirs de biodiversité de la Trame verte et bleue. Toute urbanisation nouvelle ne pourra s'effectuer qu'à l'intérieur des espaces

urbanisés existants, ou en continuité immédiate sous réserve de la non-atteinte de la fonctionnalité des espaces naturels visés par ce classement en réservoirs de biodiversité.

---

### **Incidences positives**

Le site est identifié en tant que réservoir de biodiversité incluant une :

- Protection de la biodiversité.
  - Préservation des continuités écologiques et des milieux naturels.
  - Protection des zones humides et des écosystèmes qui y sont liés.
- 

## **2.2.2. ZSC N°FR7401107 « LANDES DES MONEDIERES »**

### **Enjeux identifiés**

- Atteinte aux milieux naturels
- 

### **Orientations du PAS et prescriptions du DOO**

- Le secteur concerné par le SCoT de Tulle Agglo est désigné comme « matrice forestière ». Ce classement induit par le DOO l'identification, la protection et le renforcement du réseau de haies et de ripisylves dans les documents d'urbanisme locaux.
  - Les cours d'eau et les zones humides inventoriées sont reconnus comme espaces naturels d'intérêt patrimonial à préserver strictement.
  - Le DOO prévoit d'encadrer strictement l'artificialisation dans les réservoirs de biodiversité de la Trame verte et bleue. Toute urbanisation nouvelle ne pourra s'effectuer qu'à l'intérieur des espaces urbanisés existants, ou en continuité immédiate sous réserve de la non-atteinte de la fonctionnalité des espaces naturels visés par ce classement en réservoirs de biodiversité.
- 

### **Incidences positives**

Le site est identifié en tant que réservoir de biodiversité incluant une :

- Protection de la biodiversité.
  - Préservation des continuités écologiques et des milieux naturels.
  - Protection des zones humides et des écosystèmes qui y sont liés.
- 

## **2.2.3. ZSC N°FR7401103 « VALLEE DE LA DORDOGNE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS » ET ZPS N°FR7412001 « GORGES DE LA DORDOGNE »**

## Enjeux identifiés

- Atteinte aux milieux naturels

---

## Orientations du PAS et prescriptions du DOO

- Le fleuve de la Dordogne et ses affluents sont reconnus comme espaces naturels d'intérêt patrimonial à protéger strictement, de même que les forêts anciennes constituant les ripisylves.
- Le secteur concerné par le SCoT de Tulle Agglo est désigné comme « matrice forestière ». Ce classement induit par le DOO l'identification, la protection et le renforcement du réseau de haies et de ripisylves dans les documents d'urbanisme locaux.
- Le DOO prévoit d'encadrer strictement l'artificialisation dans les réservoirs de biodiversité de la Trame verte et bleue. Toute urbanisation nouvelle ne pourra s'effectuer qu'à l'intérieur des espaces urbanisés existants, ou en continuité immédiate sous réserve de la non-atteinte de la fonctionnalité des espaces naturels visés par ce classement en réservoirs de biodiversité.

---

## Incidences positives

Le site est identifié en tant que réservoir de biodiversité incluant une :

- Protection de la biodiversité.
- Préservation des continuités écologiques et des milieux naturels.
- Protection des zones humides et des écosystèmes qui y sont liés.

---

## 2.3. CARACTERISTIQUES DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES DE MANIÈRE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT

Le projet de SCoT n'a pas vocation à étudier finement les projets d'aménagement, mais bien à définir la stratégie de développement de l'urbanisation, en lien avec la prise en compte des enjeux environnementaux.

Les projets d'aménagements peuvent être résidentiels, économiques ou routiers.

Pour les projets résidentiels, les sites définitifs qui accueilleront ces programmes ne sont pas fixés par le SCoT, mais par le PLU ou le PLUi. Leurs choix devront ainsi prendre en compte les orientations du SCoT concernant les enjeux environnementaux, notamment l'imperméabilisation des sols, la réduction des surfaces agricoles et le risque inondation, les enjeux paysagers et les enjeux patrimoniaux. Par ailleurs, les choix et les définitions des projets devront appliquer les principes d'évitement, de réduction et/ou de compensation sur les secteurs particulièrement sensibles.

Pour les projets économiques de Tulle Agglo, 27 projets de zones d'activités sont recensés dont 19 extensions de ZAE et 8 projets de nouvelles. Il y a également un projet photovoltaïque et un militaro-industriel. A l'échelle du SCoT, l'évaluation environnementale de ces projets a permis de dégager plusieurs enjeux communs :

- Veiller à ne pas aggraver le mitage
- Ne pas dénaturer le caractère forestier du secteur
- Préserver le caractère bocager
- Réduire le risque de collision avec la faune
- Préserver les cours d'eau et les milieux humides
- Veiller à ne pas accentuer la pollution lumineuse

## **3. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ELABORER LE PAS ET LE DOO**

### **3.1. LES REFLEXIONS PREALABLES AU CHOIX D'UN SCENARIO DE DEVELOPPEMENT**

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont révélé les atouts sur lesquels Tulle Agglo peut prendre appui pour assurer un développement de qualité. Il a aussi identifié les risques d'un développement au fil de l'eau.

Pour parvenir à l'expression d'un projet politique dans le SCoT, différents scénarios d'évolution démographique du territoire ont été débattus en réunions (séminaire, Comité de pilotage...). Un projet global a été construit autour de 5 axes transversaux structurant le PAS :

- **Relever les défis d'adaptation aux effets du dérèglement climatique et préserver la biodiversité du territoire**
- **Pour un territoire solidaire et attractif**
- **Produire et travailler « au pays »**
- **Se déplacer sur le territoire**

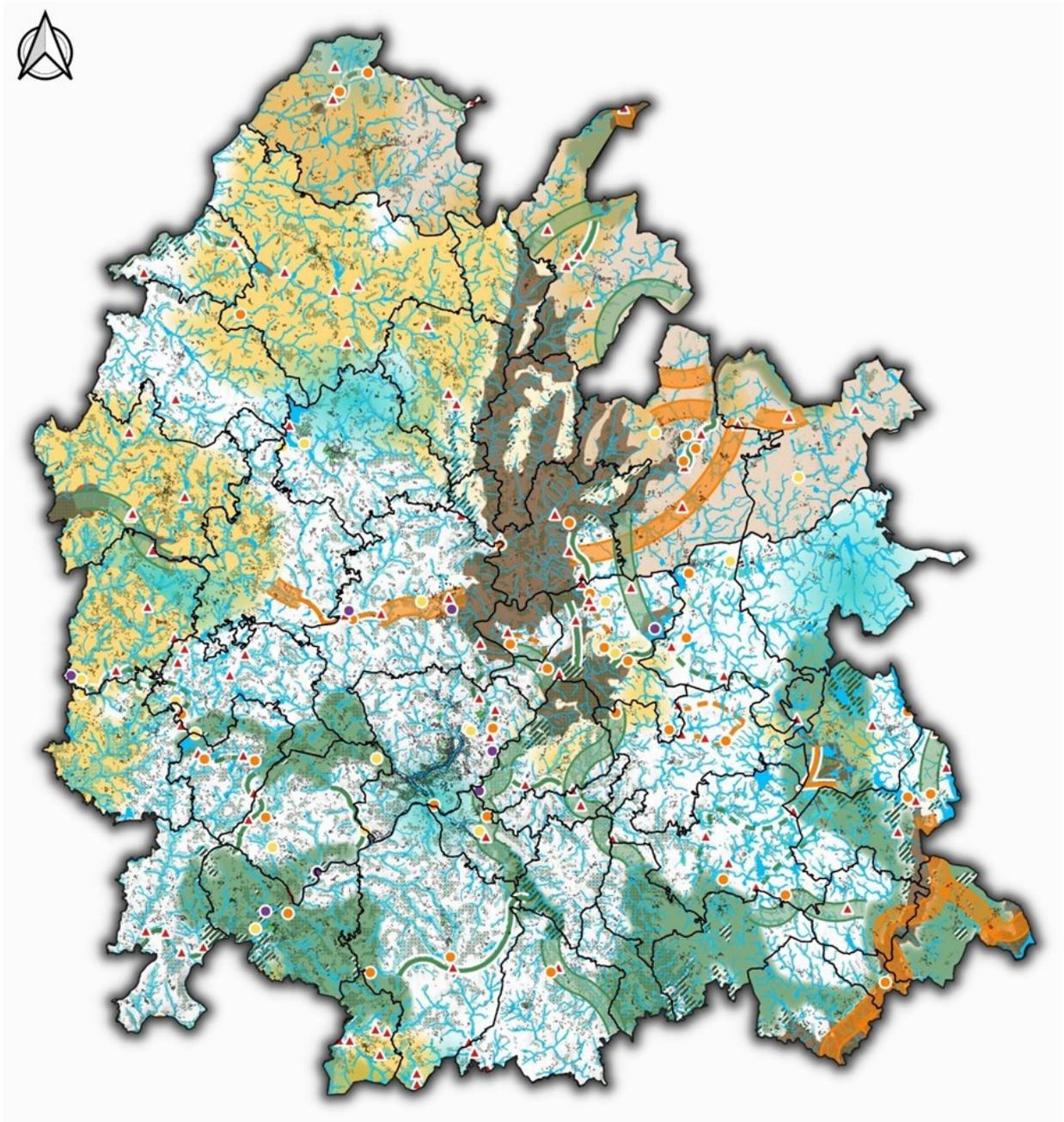
Des objectifs quantifiés ont été précisés par la suite dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT, et des choix d'aménagement confirmés à travers des prescriptions et recommandations du DOO.

### **3.2. LES JUSTIFICATIONS DETAILLEES DU PROJET**

Renvoi vers le document : justification des choix.

### 3.2.1. UN SCENARIO INTEGRANT LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE (TRAMES VERTES ET BLEUES, PAYSAGES, RESSOURCES)

La préservation des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité



Echelle 0 5 10 km  
Cartographie : CRBE  
Sources : INPN

## LÉGENDE

-  Périmètres communaux
-  Zones bâties

### • Préserver les milieux naturels et la biodiversité d'intérêt patrimonial

#### Larges espaces naturels d'intérêt patrimonial

-  Réservoirs de biodiversité institutionnels de la trame Verte
-  Zones tampons des réservoirs de biodiversité
-  Corridors boisés fonctionnels diffus
-  Corridors bocagers fonctionnels diffus

#### Espaces naturels d'intérêt patrimonial plus ponctuels à préserver strictement

-  Cours d'eau
-  Surfaces en eau
-  Zones humides inventoriées par le PNR
-  Réservoirs de biodiversité forestiers complémentaires
-  Forêts anciennes
-  Corridors boisés fonctionnels étroits
-  Corridors bocagers fonctionnels étroits

### • Restaurer la fonctionnalité des milieux naturels

#### Réseau de haies, de ripisylves et de boisements urbains à identifier plus finement, à protéger et à renforcer

-  Matrice bocagère au réseau de haies plutôt dense
-  Corridors bocagers à fonctionnalité réduite
-  Matrice forestière
-  Corridors boisés à fonctionnalité réduite
-  Espaces verts urbains

#### Secteurs où la fonctionnalité des zones humides est à préserver ou renforcer

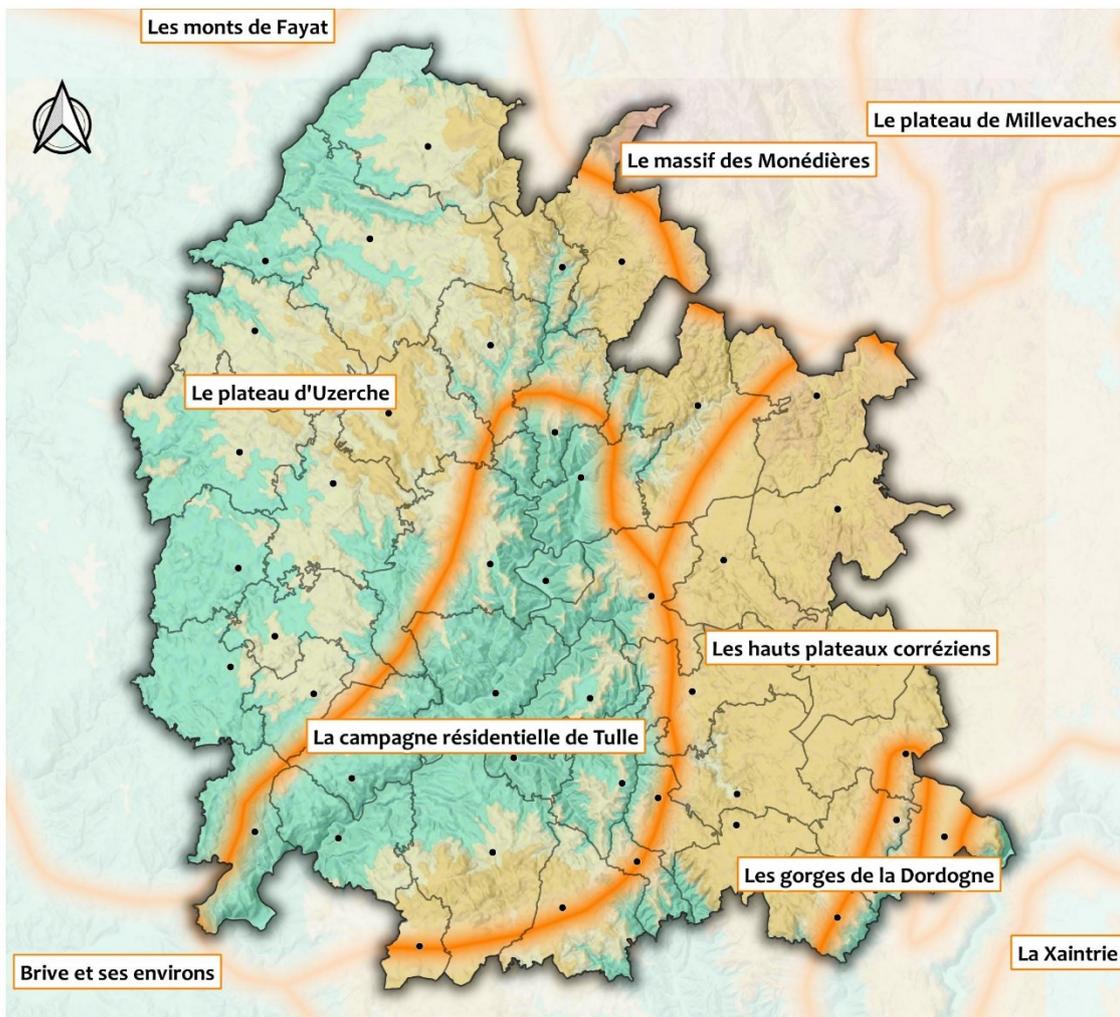
-  Zones à Dominante Humide
-  Zones sensibles à la fragmentation des milieux humides

### • Diminuer les pollutions et nuisances

-  Routes présentant un risque particulier de collision avec la faune
-  Secteurs à mitage important
-  Secteurs impactés par le bruit
-  Secteurs impactés par la pollution lumineuse

La préservation des identités paysagères du territoire : entre le plateau d'Uzerche, la campagne résidentielle de Tulle, les hauts plateaux corréziens, les gorges de la Dordogne et le massif des Monédières.

## ENTITES PAYSAGERES du SCoT de Tulle Agglo



### LÉGENDE

-  Périmètre du SCoT
-  Communes
-  Périmètres communaux
-  Entités paysagères

Echelle 0 5 10 km

Cartographie : CRBE  
Sources : Atlas des Paysages du  
Limousin - DREAL Nouvelle-Aquitaine

## 4. ARTICULATION DU SCoT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Le SCoT doit être compatible, ou prendre en compte, les orientations et les objectifs inscrits dans certains documents, schémas, plans et programmes dont la liste est définie réglementairement.

Le SCoT de Tulle Agglo doit être compatible avec :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SDRADDET) de Nouvelle-Aquitaine,
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne,
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vézère-Corrèze,
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne amont,
- Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Adour-Garonne 2022-2027,
- Le réseau Natura 2000,
- Le Plan d'exposition au Bruit (PEB) et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Corrèze,
- Le Parc Naturel Régional de Millevaches (PNR).

De plus, le document doit prendre en compte :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Limousin.

## 5. SUIVI, EVALUATION DU SCoT

**L'article R.141-2 du Code de l'Urbanisme** (alinéa 5) prévoit que le rapport de présentation : « 5° Définit les critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L.143-28. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ».

**L'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme** prévoit que « six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L.143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir e d'unités touristiques nouvelles structurantes, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Cette analyse est communiquée au

*public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L.104-6. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. ».*

Le dispositif de suivi des résultats de l'application du SCoT est décliné dans le **Rapport de présentation (« Evaluation environnementale »)**. Il repose sur un panel d'indicateurs choisis en fonction des orientations du PAS du SCoT qui doivent permettre de suivre régulièrement les tendances en matière d'aménagement du territoire et de les comparer à leur état d'origine, « état zéro », pour s'assurer de l'efficacité de la politique poursuivie.

Pour chaque thématique, les différents indicateurs précisent :

- L'indicateur
- Son descriptif
- La présentation
- L'état actuel (To)
- La fréquence d'actualisation
- L'échelle d'analyse
- La source

Le SCoT souhaite d'ailleurs assurer un suivi de la qualité des eaux et du maintien des écosystèmes humides. De plus, pour permettre un meilleur suivi et assurer un contrôle des objectifs de production de logements neufs, le SCoT demande un phasage par tranche de 5 années.

Ces exemples précédents marquent bien la volonté de la part des acteurs de mener à bien leur projet de SCoT en assurant des suivis réguliers.